

Mesures d'aides et informations pratiques Covid-19

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES

François de CANSON, Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, a souhaité que vous puissiez accéder au maximum d'informations qui vous permettront de surmonter au mieux la crise qui vous touche actuellement.
[tous mobilisés pour nos entreprises](#)
[liste des contacts pour les entreprises](#)
[mesures gouvernementales du 31 mars 2020](#)

INFOS PRATIQUES

>LA POSTE

A compter du 06 juillet 2020 le bureau de Poste de Cuers reprendra ses horaires normaux, à savoir :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, 14h à 17h; sauf le jeudi après-midi où le bureau est fermé.

Ouvert le samedi matin de 9h à 12h

Pour votre correspondance comme pour de nombreuses opérations
[la poste.fr](#)

>CAF DU VAR

[les solutions pour vos démarches](#)

>INFOS COVID-19

[santepubliquefrance.fr](#)
[gouvernement.fr](#)
[affiche préventive](#)

>MISE EN PLACE D'UN NUMERO UNIQUE DEDIE AUX ARTISANS PAR LA CMAR PACA

Numéro unique régional gratuit
09 800 806 00

>CORONAVIRUS

PLAN D'URGENCE AUX ENTREPRISES

Vous avez besoin de cash rapidement ou vous voulez sécuriser votre découvert ou vos lignes court terme :

Déposez votre numéro de mobile sur

[BPIFRANCE](#)

ou contactez BPIFRANCE au **0 969 370 240**

(Service et appel gratuit)

>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR

Commerçants, entrepreneurs, vous rencontrez des difficultés économiques.

Cellule «Appui aux entreprises»

[var.cci.fr](#)

04 94 22 81 10

allocci@var.cci.fr

CUERS, SOLIDAIRE DE SES COMMERCANTS

Face aux difficultés rencontrées par les commerçants en cette période de crise exceptionnelle, le Maire de Cuers, en accord avec l'ensemble des Elus, a décidé de les soutenir en supprimant la redevance d'occupation des droits de voirie sur le domaine public, du 17 mars 2020 jusqu'à la fin de l'année. Les commerçants seront informés des modalités d'application.

AIDES AUX AGRICULTEURS

>CHAMBRES D'AGRICULTURE PACA

[paca.chambres-agriculture.fr](#)

FONDS D'URGENCE D'AVANCE DE TRESORERIE POUR L'AGRICULTURE

Les agriculteurs disposent d'un fonds spécifique :
<https://fuata.initiative-sud.com>

AIDES AUX ENTREPRISES

[soutien psychologique](#)

SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE PROTECTION DU COVID 19 DANS LES ENTREPRISES

A l'attention des TPE et PME de moins de 50 salariés ainsi que des travailleurs indépendants sans salariés.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a mis en place la subvention «Prévention COVID» pour les achats ou locations réalisées du 14 mars au 31 juillet 2020.

La subvention correspond à un montant de 50 % de l'investissement hors taxes réalisé par les entreprises et les travailleurs indépendants sans salariés **pour l'achat d'équipements de protection du COVID-19**. L'octroi de cette subvention est conditionné à un montant minimum d'investissement de 1000 € HT pour une entreprise avec salariés et de 500 € HT pour un travailleur indépendant sans salariés. Le montant de la subvention accordée est plafonné à 5 000 € pour les deux catégories.

Pour bénéficier de cette aide, rendez-vous sur :

<https://www.ameli.fr/var/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>

MISE EN PLACE DU FONDS REGIONAL «COVID Résistance»

Si vous êtes une entreprise régionale autonome / tout statut - indépendant, personnes morales (sociétés, associations, coopératives) / développant une activité économique, ayant jusqu'à 20 salariés, tout secteur d'activité (hors agriculture).

Si vous rencontrez des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, notamment en tension de trésorerie et/ou souhaitez mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus (achat de matériel de protection et de prévention, changement de filière d'approvisionnement notamment).

Le Fonds de prêt «COVID Résistance»

peut vous accompagner dans la période que nous traversons.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures y contribue à hauteur de 88 800 €, permettant ainsi, par effet de levier, de mettre à disposition des entreprises de nos 6 communes (Bormes les Mimosas - Collobrières - Cuers - Pierrefeu-du-Var - La Londe-les-Maures - Le Lavandou) la somme de 350 000 €.

[Pret COVID Résistance](#)

Une plateforme unique pour déposer votre demande

<https://tpe.initiative-sud.com/>

>MESURES GOUVERNEMENTALES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

[Coronavirus COVID -19 - les mesures gouvernementales](#)
28.05.2020